

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**MODALITES D'ENVOI DES CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'article L2121-10 du CGCT, relatif aux convocations du conseil municipal, prévoyait depuis 2015 jusqu'à présent, que ladite convocation :

*« est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux, ou s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée. »*

La Loi modificative N°2019-1461 du 27 décembre 2019 prévoit désormais, dans son article 9 :

*« Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse. »*

Madame le Maire propose donc de retenir le mode de convocation par voie dématérialisée, avec un envoi par mail avec accusé de réception, à chaque conseiller, sur les adresses mail fournies, et invite les conseillers à délibérer :

POUR :  
CONTRE : 2  
ABSTENTION :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition à la majorité.

Des convocations « papier » seront adressées par courrier à Mme ALLIBERT et Mr GIBERT



Corinne BRINGER

Maire de Chadrac

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LE MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant qu'il convient de déléguer au maire certaines compétences du conseil municipal pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal,

Après avoir entendu le rapport du maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

Décide à l'unanimité, de donner à Madame le maire, pour la durée de son mandat, délégation dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales pour :

- 1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) fixer, dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- 3) procéder dans les limites fixées par le budget primitif, le budget supplémentaire et les budgets annexes, à la réalisation, la modification des emprunts destinés au financement des investissements prévus par ces budgets et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite fixée à 1.500.000 €. Les emprunts pourront être : à court, moyen ou long terme, libellés en euros ou en devises, avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €
- 11) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande ;
- 13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans tous les cas
- 16) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure ;
- 17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas ou dans la limite de 10.000 €

- 18) Donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût de l'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 250.000 €
- 21) Exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Madame le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement, les décisions relevant de la présente délégation.

Corinne BRINGER



Maire de Chadrac

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLIEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le conseil municipal de la commune de CHADRAC,

Vu le CGCT, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Considérant que l'article L 2123 du code précité fixe à titre automatique, l'indemnité du maire au taux maximal,

Considérant que le nouveau montant de l'indemnité de Madame le Maire implique de modifier les indemnités des autres membres du conseil municipal, dans la mesure où celles-ci ne peuvent dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ;

**Article 1** : Décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-24 et L.2123-24-1 du CGCT

1 <sup>er</sup> Adjoint :	Mr NICOLAS	19,8 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme COZE	16,5%

3 <sup>ème</sup> Adjoint	Mr DEFIX	16,5%
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme DE ALMEIDA	16,5%
5 <sup>ème</sup> Adjoint	Mr MENINI	16,5%
6 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme LEVET	16,5%
Conseiller Délégué	Mr EYRAUD	16,5%

**Article 2 :** Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 28 mars 2014.

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal.

**Article 4 :** Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération en application de l'article L.2123-20-1 du CGCT.

Madame le Maire,



Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire propose de créer les commissions communales suivantes et propose à chacun de s'inscrire, en respectant un nombre de membres raisonnablement fixé à 9 maximum :

Madame le Maire est Présidente de toutes les commissions.

**COMMISSION DES FINANCES**

Corinne BRINGER  
Serge DEFIX  
Jean Paul NICOLAS  
Suzanne COZE  
Nicole LEVET  
Magalie ALLIBERT

**COMMISSION GRANDS TRAVAUX - VOIRIES - BATIMENTS**

Corinne BRINGER  
Jean Paul NICOLAS  
Frédéric EYRAUD  
Nicolas TERRASSE  
Christophe CELLIER  
David FARGETTE  
Martine JOUVE  
Loïc JOUSSOUYS  
Alain GIBERT

**COMMISSION URBANISME – CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

Corinne BRINGER  
Suzanne COZE  
Frédéric FYRAUD  
Nicolas TERRASSE  
Céline BERNARD  
Jennifer MAHIEU VAILLE  
Christophe CELLIER  
David FARGETTE  
Jean Paul NICOLAS

**COMMISSION VIE SOCIALE - PERSONNES AGEES**

Corinne BRINGER  
Hélène DE ALMEIDA  
Céline BERNARD  
Nelly LEVEQUE  
Marie VERNAUDON  
Nicole LEVET  
Jennifer MAHIEU VAILLE  
Dominique ROCHER  
Franck ALLEGRE

**COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – SPORTS – CULTURE**

BRINGER Corinne  
MENINI Frédéric  
LEVET Nicole  
MOUCHON Mathilde  
ANGLADE Nathalie  
ALLEGRE Franck  
JOUSSOUYS Loïc  
ROCHER Dominique  
VERNAUDON Marie

**COMMISSION VIE SCOLAIRE**

BRINGER Corinne  
LEVET Nicole  
ANGLADE Nathalie  
JOUVE Martine  
DE ALMEIDA Hélène  
COZE Suzanne  
MENINI Frédéric

**COMMISSION COMMUNICATION – ANIMATION**

BRINGER Corinne  
LEVEQUE Nelly  
ANGLADE Nathalie  
BERNARD Céline  
ALLEGRE Franck  
MENINI Frédéric  
VERNAUDON Marie  
EYRAUD Frédéric  
DEFIX Serge

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

BRINGER Corinne, Maire

Membres titulaires :       NICOLAS Jean-Paul  
  TERRASSE Nicolas  
  EYRAUD Frédéric

Membres suppléants :    CELLIER Christophe  
  LEVET Nicole  
  FARGETTE David

**C.C.A.S**

BRINGER Corinne Maire

DE ALMEIDA Hélène  
MAHIEU VAILLE Jennifer  
VERNAUDON Marie  
ANGLADE Nathalie

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la composition des commissions précitées.

Madame le Maire,



  
Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**DELEGUE PREVENTION ROUTIERE**

Madame le Maire propose de désigner un représentant pour la Prévention Routière :

Monsieur Loïc JOUSSOUYS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.



Madame le Maire,

Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**DESIGNATION DELEGUE EPAGE**

Madame le Maire propose de nommer un délégué auprès de l'EPAGE :

Monsieur Jean Paul NICOLAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Madame le Maire,



Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**DESIGNATION DES DELEGUES A LA DIRECTION DE L'EAU ET**  
**DE L'ASSAINISSEMENT DU PUY EN VELAY**

Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués communaux à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Puy en Velay :

- Monsieur Frédéric EYRAUD
- Monsieur Jean Paul NICOLAS

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Madame le Maire,



Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**DELEGUE COMMISSION D'ATTRIBUTION HLM**

Madame le Maire propose de désigner un délégué à la commission d'attribution HLM :

Madame Hélène DE ALMEIDA

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.



Madame le Maire,

Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**DESIGNATION D'UN DELEGUE COLLEGE DES ELUS AU CNAS**

Madame le Maire propose de désigner un délégué Collège des Elus au Comité National d'Action Sociale :

Monsieur Jean Paul NICOLAS

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Madame le Maire,



Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**DELEGUE DEFENSE NATIONALE**

Madame le Maire propose de désigner un conseiller délégué à la Défense nationale :

Monsieur Franck ALLEGRE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Madame le Maire,



Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjointes ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**DESIGNATION DES DEUX DELEGUES DE LA COMMUNE DE**  
**CHADRAC AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LE**  
**PUY NORD-EST**

Madame le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de mars 2020 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Le Syndicat Départemental d'Energies qui regroupe les 257 communes de la Haute Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Energie (S.I.E), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégués pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie auquel elle appartient. Chaque Secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de Chadrac appartient au Secteur Intercommunal d'Energie de LE PUY NORD-EST au sein duquel elle est donc représentée par deux délégués.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du Secteur Intercommunal d'Energie de LE PUY NORD-EST

- Madame COZE Suzanne  
Montée de Chadrac – 43770 CHADRAC  
06 09 43 30 92  
[suzannecoze@yahoo.fr](mailto:suzannecoze@yahoo.fr)
- Monsieur NICOLAS Jean Paul  
39 rue des Vignes – 43770 CHADRAC  
06 16 34 08 38  
[Jpaul.nicolas@sfr.fr](mailto:Jpaul.nicolas@sfr.fr)

Madame le Maire,



Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE : Société Publique Locale du Velay**

**Désignation du membre de l'assemblée spéciale et représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires**

Madame le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale du Velay, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.

De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT ;

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale, conseil d'administration de la société, ainsi qu'aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Notre collectivité pourra solliciter la présidence de la société, par le biais d'un de ses représentants, habilité à cet effet. Monsieur Jean Paul NICOLAS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Vu le CGCT, notamment son article L.1524-5 ;
- Vu le code de commerce ;

1° - Désigne Monsieur Jean Paul NICOLAS pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la SPL du Velay composée des représentants de 16 communes, Polignac, Aiguilhe, Espaly St Marcel, Sanssac l'Eglise, Vazeilles Limandre, Le Brignon, Chaspuzac, Chadrac, Vergezac, Chamalières sur Loire, St Jean d'Aubrigoux, St Vidal, Vals près le Puy, Félines, St Germain Laprade et St Vincent.

2° - Désigne Monsieur Jean Paul NICOLAS pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société.

3° - Autorise Monsieur Jean Paul NICOLAS à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.

4° - Autorise son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

Madame le Maire,



  
Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020**

Madame le Maire propose le maintien des taux communaux pour 2020 au niveau de ceux de 2019, de façon à ne pas accroître la pression fiscale des contribuables de Chadrac, malgré encore cette année une baisse de la dotation DGF de l'Etat.

Soit pour 2020 :

Taxe d'habitation	8,95%
Taxe foncière (bâti)	19,82 %
Taxe foncière (non bâti)	87,19 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et fixe pour l'année 2020 les taux tels qu'énoncés ci-dessus.



Madame le Maire,

  
Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**BUDGET CELLULES COMMERCIALES – LOYERS DUS EN PERIODE COVID 19**

Madame le Maire expose qu'elle a reçu deux courriers de demande d'exonération et ou/ échéancier concernant deux commerces non alimentaires et non essentiels à l'activité, qui ont été obligés de fermer durant le confinement.

Ces commerçants dont l'activité repose sur des soins corporels et esthétiques n'ayant eu aucune activité durant cette période, sollicitent des aménagements, voire des annulations de loyers dus pour les mois de mars, avril et mai 2020

Le paiement des loyers étant obligatoire réglementairement, Madame le Maire propose que des échéanciers soient mis en place sur une période de 8 mois, de juin 2020 à janvier 2021 en sus des loyers à venir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition. Un échéancier sera établi par la Trésorerie Le Puy St Jean, chargée du recouvrement.



Madame le Maire,

Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**EXONERATION DE TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2020**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020, et plus spécialement de l'article 16 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid 19, qui permet aux collectivités d'adopter un abattement compris entre 10% et 100 % applicable au montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

Cette disposition a été prise par le Gouvernement afin d'aider le commerce local dans une période difficile, et de contribuer à la reprise de son activité grâce à la publicité.

Madame le Maire précise que cette taxe rapporte environ 4.700 € de recettes par an, mais qu'elle n'est pas déclarée par tous les commerçants. Elle propose un abattement de 50 % pour la TLPE 2020

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Madame le Maire,



  
Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**CREATION DE POSTE PERMANENT**

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire indique que suite à l'intervention de plusieurs agents du service de remplacement du Centre de Gestion de la Haute Loire, et à la réorganisation du fonctionnement des services du secrétariat de la mairie, il convient de pourvoir de façon pérenne le poste occupé pour la comptabilité.

Madame le Maire ajoute que cet emploi correspond à un grade de catégorie B, cadre d'emploi des rédacteurs administratifs, filière administrative, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

- Créer un emploi relevant du grade de rédacteur, appartenant à la filière administrative, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget communal, chapitre 012 article 6411

Madame le Maire



  
Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mmc DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mmc BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mmc VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA HAUTE LOIRE**

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE « IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) »**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° DCS 2019-016 du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire (SDE43) en date du 9 décembre 2019 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts ;

Vu l'article 3.2.3 desdits statuts qui prévoit que « le Syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui en font la demande, la compétence liée au déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques, dans les conditions prévues à l'article L. 22214-37 du CGCT » et l'article 5 des statuts portant sur les modalités de transfert et reprise des compétences facultatives ;

Vu la délibération N° DCS 2019-009 du Comité Syndical du SDE43 en date du 29 mars 2019 approuvant le principe d'une gestion déléguée du service

public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sous compétence du SDE 43, de type concession, au sens de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 ;

Vu la délibération N° DCS 2020-009 du Comité syndical du SDE43 en date du 2 mars 2020 approuvant les conditions administratives techniques et financières d'exercice de la compétence IRVE par le SDE 43 ;

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant que le transfert de la compétence est un préalable indispensable à l'intégration de la commune dans le programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Considérant que pour que la commune puisse être intégrée au contrat de concession auquel le Syndicat est partie prenante pour la gestion déléguée du service sur la période 2020-2028, il est nécessaire que la compétence IRVE soit effectivement transférée au SDE 43.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « IRVE : Création, entretien et exploitation des Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » au SDE 43 pour la mise en place d'un service dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice compétence approuvées par le Comité du SDE43 en date du 2 mars 2020 telles que jointes à la présente délibération et s'engage à verser au SDE43 les participations financières au fonctionnement et, le cas échéant, à l'investissement dues en application desdites conditions.
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SDE 43.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Madame le Maire,



  
Corinne BRINGER

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Mme LEVET Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme ANGLADE, Mme BERNARD, Mr CELLIER, Mr EYRAUD, Mr FARGETTE, Mr GIBERT, Mr JOUSSOUYS, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MAHIEU VAILLE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr ROCHER

**TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2021**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral DCL/BRE n° 2020-12 du 12 mai 2020, Madame le Maire procède en séance publique, au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 électeurs, proposés pour la liste annuelle 2021 des jurés d'assises :

**BOUACIDA Chérifa**

4, avenue de Coubertin – 43770 CHADRAC

**CHASTEL François**

1, rue Clair Matin – 43770 CHADRAC

**DELAIGUE Sophie**

10, rue des Cités – 43770 CHADRAC

**FIZE Caroline, Lucienne Nancy épouse GRAS**

25, chemin de la Brise – 43770 CHADRAC

**GIBERT Lionel François**

24, chemin du Zéphir – 43770 CHADRAC





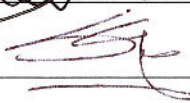







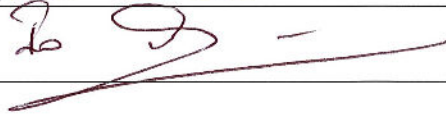


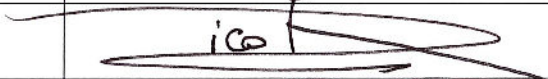



**GOUIT Henri Marc**

2, rue Pierre Corneille – 43770 CHADRAC



Madame le Maire,  
Corinne BRINGER

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 JUIN 2020**

ALLEGRE Franck	
ALLIBERT Magalie	
ANGLADE Nathalie	
BERNARD Céline	
BRINGER Corinne	
CELLIER Christophe	P.O. 
COZE Suzanne	
DE ALMEIDA Hélène	
DEFIX Serge	
EYRAUD Frédéric	
FARGETTE David	P.O. 
GIBERT Alain	
JOUSSOUYS Loïc	
JOUVE Martine	
LEVEQUE Nelly	
LEVET Nicole	
MAHIEU VAILLE Jennifer	
MENINI Frédéric	
MOUCHON Mathilde	
NICOLAS Jean Paul	
ROCHER Dominique	
TERRASSE Nicolas	
VERNAUDON Marie	

**N.B : inscrire les noms des secrétaires de séance**